

Les Hauts de Couëron - Rue des imprimeurs  
BP60 - 44220 COUËRON - FRANCE  
Tél. +33 (0)2 40 38 26 20 - Fax : +33 (0)2 40 38 26 21  
www.sodikart.com - E-mail : sodikart@sodikart.com

S.A.S. au capital de 1.166.235 euros  
Nantes B 320 922 800 - Siret 320 922 800 00059

COUËRON, Le 28 Octobre 2015

**COMMUNIQUÉ OFFICIEL SODIKART**  
suite au Championnat de France Minime-Cadet du 25/10/15 sur le circuit d'AULNAY les BOIS

Contrairement à une calomnie colportée par certains, la réclamation portée par M.Martins, tuteur du pilote cadet n°29 Victor MARTINS, pendant la 3ème finale, n'est absolument pas à l'origine du blocage des karts en parc fermé.

En effet, certains karts avaient déjà été bloqués à l'arrivée de la deuxième finale Cadet, car les commissaires techniques de la FFSA avaient découvert eux-mêmes des non-conformités : en passant une lampe à l'intérieur des tubes principaux, des manchons étaient soudés à l'intérieur, modification strictement INTERDITE par le règlement technique de la catégorie.

Ces mêmes commissaires techniques ont alors décidé d'attendre l'arrivée de la 3ème finale, afin de vérifier tous les karts sur ce point précis, avant de prendre leur décision.

A la suite de cette 3ème finale, les commissaires techniques ont découvert que de nombreux autres châssis du même constructeur italien possédaient également ces mêmes tubes manchonnés.

La FFSA a finalement décidé de conserver le classement en l'état.

Suite à ces événements, nous tenons à préciser que :

- Ni Sodikart, ni le team KPR, ni le tuteur du pilote Victor Martins, ne sont à l'origine du contrôle inopiné des karts, à la suite de la 2ème finale du Championnat de France Cadet
- Sodikart a découvert, en même temps que l'ensemble des concurrents, les problèmes de non-conformité de certains karts.
- Même si nous désapprouvons totalement une quelconque non-conformité, nous félicitons les pilotes ayant pu conserver leur place, car nous pensons ces derniers de toute bonne foi.
- Contrairement aux rumeurs absurdes dont certains se font l'écho, nous conservons d'excellentes relations avec les différents constructeurs.
- Enfin, que les châssis SODI Minimes & Cadets sont et ont toujours été totalement conformes à la réglementation de la catégorie.